



À envoyer 30 jours avant le début des travaux

Requérant

Installateur, professionnel qualifié

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 NP/lieu : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-Mail: _____

_____ Fax: _____

Contrôle du respect des critères légaux

- Le bâtiment est en zone à bâtir le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation du SDT par la commune)
- Le bâtiment n'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (bâtiments en note *1* et *2*)
- Le bâtiment n'est pas dans un site naturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national avec objectif de sauvegarde A) *voir sous www.geoplanet.vd.ch thème nature, faune et patrimoine*

et

L'installation est suffisamment intégrée au toit selon art. 32a OAT :

- ne dépasse pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm
- ne dépasse pas du toit, vu de face et du dessus
- est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques (verres anti-reflets)
- constitue une surface d'un seul tenant

Autres critères : L'installation n'est pas soumise à autorisation selon l'article 68a, al. 2, let. a, et 2^{ter}RLATC si :

- L'installation est réalisée sur une toiture plate en zone d'activité, zone d'utilité publique ou zone mixte et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.
- L'installation est réalisée au sol ou en façade, représente une surface de moins de 8m² et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.

Emplacement de l'installation

Adresse, parcelle _____ Type et appellation de zone: _____
 NP / Localité _____ Affectation du bâtiment: _____

Capteurs solaires

thermiques vitrés autres fabricant et type _____
 surface (m²) : _____ dimensions du champ _____
 photovoltaïques panneaux autres fabricant et type _____
 surface (m²) : _____ dimensions du champ _____
 orientation : (S=0°; E=-90°; O=+90°) _____ inclinaison : (hor.=0°; vert.=90°) _____
 intégré en toiture rapporté sur toiture sur toit plat au sol en façade

Annexes à joindre

- plan de situation, extrait cadastral ou photo aérienne (google maps, geoplanet, ...)
- photo du bâtiment avec dessin de la surface des capteurs (photomontage) ou plans cotés
- photo ou prospectus des capteurs solaires

Signatures

Par sa signature, le requérant certifie qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les autres normes et dispositions légales.

	Requérant	Entreprise, installateur
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise		
Responsable, tél.:		
Lieu, date :		
Signatures:		

¹ Conformément à la LAT, le requérant doit s'assurer que le projet présenté soit complet. Pour les installations photovoltaïques, il doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux, mais également des installations techniques et du raccordement électrique. Les installations techniques doivent être installées conformément aux normes et à la législation en vigueur. Entre autres ORNI et AIEA. Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à approbation de l'ESTI. Les raccordements électriques et stations de transformation sont soumis à approbation de l'ESTI. Pour les projets hors zone à bâtir, le SDT est compétent pour prendre la décision ci-dessous.

Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a, al. 1, LAT ou 68a, al. 2, et 2^{bis}, RLATC
Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.

Projet soumis à une procédure d'autorisation
 Exposé des motifs :

Signature des responsables communaux ou cantonaux (SDT)

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton		
Responsables :		
Titres :		
Lieu, date :		
Signatures:		

Bases légales :
 art. 18a LAT, art. 32a et 32b OAT, art. 68a RLATC, art. 16 LIE, art.1 OPIE

Aides financières :
 Capteurs solaires thermiques : www.vd.ch/energie aides financières, solaire thermique
 Capteurs solaires photovoltaïques : www.swissgrid.ch rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique
 Certaines communes octroient également des aides financières

Déductions fiscales :
www.vd.ch/energie subventions, autres aides, déductions fiscales

Informations sur le solaire :
www.swissolar.ch infoline : 0848 00 01 04
www.suisseenergie.ch rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline : 0848 44 44 44

- Adresses :**
- DGE - DIREN, Direction de l'énergie
 ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges, T : 021 316 95 50, info.energie@vd.ch
 - SDT, Service du développement territorial
 pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, info.sdt@vd.ch
 - SIPAL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites
 pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 36,
 - ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort
 ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, info@esti.admin.ch